



Fiche de données de sécurité Selon le règlement (CE) 'No. 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1	Identificateur de produit	J0030931A	Date de Révision:	23/06/2025
	Nom du produit:	THERMALINE 550 EN PART A	Remplace:	27/03/2025
			Numéro de version:	4
	UFI Code:	MEU0-708S-7005-TQVW		
	Contenir la nanoforme:	oui		
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Composant de base des peintures a 2 composants - Usage industriel. Veuillez vous reporter à la fiche technique. Conseillé contre: autres que recommandés.		
	Produit à mélanger avec:	THERMALINE 550 EN - PART B		
	Ratio de mélange par volume Partie A / partie B:	2 / 1		
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité			
	Société/Entreprise:	Carboline Italia, S.p.a. Via Margherita Viganò De Vizzi, 77 20092 Cinisello Balsamo (MI) Italy Informations Réglementaire / Techniques +32 67493710 Nivelles, Belgium +39 0294759236 Cinisello Balsamo, Italy regulatoryeurope@carboline.com		
1.4	Numéro d'appel d'urgence:	CHEMTREC +1 703 5273887 (En dehors des États-Unis) France +33 (0)1 45 42 59 59 24 (24/7) Luxembourg (+352) 8002 5500 or 070245245 (24/7)		

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage.

Mentions de danger

Liquide inflammable, catégorie 3
Irritation cutanée, catégorie 2

H226
H315

Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317
Irritation oculaire, catégorie 2	H319
STOT, exposition unique, catégorie 3, NE	H336
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 3	H412

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole (s) du produit



Mention d'avertissement

Attention

Nommé des produits chimiques sur l'étiquette

1-méthoxy-2-propanol, acétate de n-butyle, bis[4-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, poly(bisphénol a-co-épichlorohydrin), glycidyl end-capped

Mentions de danger

Autres extensions de l'UE	EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
Liquide inflammable, catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation de la peau, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT, exposition unique, catégorie 3, NE	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Dangereux pour l'environnement aquatique, chronique, catégorie 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases de précaution

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P264	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Nom selon EEC

No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Nom selon EEC

No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Substances Dangereuses

<u>Nom selon EEC</u> <u>Einec No.</u> <u>No.-CAS</u> <u>N° enregistrement</u> <u>REACH</u>	<u>%</u>	<u>Classifications</u>	SCL Value:	ATE Value:	M-Factor:
poly(bisphenol a-co-epichlorohydrin), glycidyl end-capped 607-500-3 25036-25-3 -	25 - <50	H315-317-319 Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1	SCL Value:	-	
			ATE Value:	-	
			M-Factor: (acute)	-	
			M-Factor: (chronic)	-	
1-méthoxy-2-propanol 203-539-1 107-98-2 01-2119457435-35 603-064-00-3	10 - <25	H226-336 Flam. Liq. 3, STOT SE 3 NE	SCL Value:	-	
			ATE Value:	-	
			M-Factor: (acute)	-	
			M-Factor: (chronic)	-	

talc 238-877-9 14807-96-6 - -	10 - <25		SCL Value: - ATE Value: - M-Factor: (acute) - M-Factor: (chronic) -
acétate de n-butyle 204-658-1 123-86-4 01-2119485493-29 607-025-00-1	2.5 - <10	H226-336 Flam. Liq. 3, Skin Cracking, STOT SE 3 NE	SCL Value: - ATE Value: - M-Factor: (acute) - M-Factor: (chronic) -
bis[4-(2,3-epoxypropoxy) phenyl]propane 216-823-5 1675-54-3 01-2119456619-26 603-073-00-2	2.5 - <10	H315-317-319-411 Aquatic Chronic 2, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1	SCL Value: H319 ≥ 5%~ H315 ≥ 5 % ATE Value: - M-Factor: (acute) - M-Factor: (chronic) -
dioxyde de titane 236-675-5 13463-67-7 01-2119489379-17	1.0 - <2.5		SCL Value: - ATE Value: - M-Factor: (acute) - M-Factor: (chronic) -

noir de carbone 215-609-9 1333-86-4 01-2119384822-32	1.0 - <2.5		SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-
1,3-bis[12-hydroxy-octadecamide-N-methylene]-benzene 423-300-7 128554-52-9 01-0000016979-49	0.1 - <1.0	H317-413 Aquatic Chronic 4, Skin Sens. 1	SCL Value:	-
			ATE Value:	-
			M-Factor: (acute)	-
			M-Factor: (chronic)	-

Remarques: CAS 13463-67-7: Note 10

NANOFORMS

noir de carbone
1333-86-4
215-609-9

Distribution

D10: 6-30 nm
D50: 10-53 nm
D90: 23-144 nm

Shape: Spheroidal

Crystallinity: Non

Treatment of the surface:

iron hydroxide oxide yellow
51274-00-1
257-098-5

Distribution

D10 = 40 nm ± 10 nm
D50 = 75 nm ± 25 nm
D90 = 160 nm ± 40 nm

Shape: Rods

Crystallinity: Non

Treatment of the surface:

Informations Complémentaires: Le texte des mentions de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donné à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales: Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante.

Après le contact de la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après le contact visuel: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact.

Après ingestion: Essuyer soigneusement ou rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. Laisser à jeun. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Autoprotection du secouriste :

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux. Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse

Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information.

5.3 Conseils aux pompiers

La distance de retour de flamme peut être considérable. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas d'incendie. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

6.1.2 Pour les secouristes

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Instructions supplémentaires: Veuillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 8 et 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Entreprendre les actions nécessaires pour éviter les décharges d'électricité statique (qui peuvent provoquer l'ignition des vapeurs organiques). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. La préparation peut se charger électrostatiquement; mettre toujours à la terre lors de transvasements. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Pour éviter l'ignition des vapeurs par la décharge d'électricité statique, toutes les parties en métal des équipements utilisés doivent être mises à la terre. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Sources directes de chaleur.

Conditions de stockage: Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible relativement à l'utilisation finale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (FR)

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>VME ppm</u>	<u>VLE ppm</u>	<u>VLE mg/m3</u>	<u>VME mg/m3</u>
poly(bisphenol a-co-epichlorohydrin), glycidyl end-capped	25036-25-3				
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	50	100	375	188
talc	14807-96-6				
acétate de n-butyle	123-86-4	150	150	723	710
bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane	1675-54-3				
dioxyde de titane	13463-67-7				10
noir de carbone	1333-86-4				3.5
1,3-bis[12-hydroxy-octadecamide-N-methylene]-benzene	128554-52-9				

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>Note OEL</u>
poly(bisphenol a-co-epichlorohydrin), glycidyl end-capped	25036-25-3	
1-méthoxy-2-propanol	107-98-2	sk
talc	14807-96-6	
acétate de n-butyle	123-86-4	
bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane	1675-54-3	
dioxyde de titane	13463-67-7	
noir de carbone	1333-86-4	
1,3-bis[12-hydroxy-octadecamide-N-methylene]-benzene	128554-52-9	

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE.

Nom Chimique:

1-méthoxy-2-propanol

EC Non:

203-539-1

No.-CAS:

107-98-2

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis						3.3 mg/kg	
Inhalation	553.5 mg/m ³	553.5 mg/m ³		369 mg/m ³				43.9 mg/m ³
Dermique				183 mg/kg bw/day				18.1 mg/kg

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	10 mg/l
Sédiments d'eau douce	100 mg/l
Eau marine	1 mg/l
Sédiments marins	5.2 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	5.49 mg/kg
air	

Nom Chimique:

acétate de n-butyle

EC Non:

204-658-1

No.-CAS:

123-86-4

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					2 mg/kg bw/day - neurotoxicity-		2 mg/kg bw/day -neurotoxicity-
Inhalation	300 mg/m ³ (irritation (respiratory tract))	600 mg/m ³	300 mg/m ³	48 mg/m ³	300 mg/m ³ (irritation (respiratory tract))	300 mg/m ³ (irritation (respiratory tract))	35.7 mg/m ³ (irritation (respiratory tract))	12 mg/m ³
Dermique		11 mg/kg bw/day - neurotoxicity-		7 mg/kg bw/day	No hazard identified	6 mg/kg bw/day - neurotoxicity		3.4 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.18 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.981 mg/kg
Eau marine	0.018 mg/l
Sédiments marins	0.0981 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	35.6 mg/L
sol (agricole)	0.0903 mg/kg
air	

Nom Chimique:

bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane

EC Non:

216-823-5

No.-CAS:

1675-54-3

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis					0.75 mg/kg bw/day		0.75 mg/kg bw/day
Inhalation		12.25 mg/m3		12.25 mg/m3				
Dermique		8.33 mg/kg bw/day		8.33 mg/kg bw/day		3.571 mg/kg bw/day		3.571 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.006 mg/l
Sédiments d'eau douce	0.996 mg/L
Eau marine	0.0006 mg/l
Sédiments marins	0.0996 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	0.196 mg/kg
air	

Nom Chimique:

dioxyde de titane

EC Non:

236-675-5

No.-CAS:

13463-67-7

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis							700 mg/kg/ bw/day
Inhalation			5 mg/m ³				5 mg/m ³	
Dermique								

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.127 mg/L
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg dw
Eau marine	1 mg/L
Sédiments marins	100 mg/kg dw
Chaîne alimentaire	1667 mg/kg (oral)
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/kg
sol (agricole)	100 mg/kg dw
air	

8.2 Contrôles de l'exposition**Protection personnelle**

Protection respiratoire: Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs. Porter un appareil de protection des voies respiratoire avec filtre combiné (filtre anti-aérosols et filtre anti-gaz, EN 14387:2004+A1:2008) lors des opérations de pulvérisation: filtre anti-gaz de type A2 (substances organiques). Filtre anti-aérosols P3 (pour les poussières fines).

Protection des yeux: Lunettes de sécurité à protection intégrale.

Protection des mains: Gants en caoutchouc ou en plastique. Caoutchouc nitrile Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Gants de protection conformes à EN 374. Tablier en caoutchouc ou en plastique.

Body Protection: Vêtements de protection à manches longues.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Autres équipements de protection: Aucune information.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Gris
Etat Physique	Liquide
Odeur	SOLVANT
Seuil d'odeur	Non determine
pH	Non determine
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non determine
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et plage d'ébullition (° C)	120 - 126
Point éclair, (°C)	27
Taux d'évaporation	Non determine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	Non determine
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur relative	Non determine
Densité et / ou de la densité relative	1.25
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau	Non determine
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	415
Température de décomposition (° C)	Non determine
Viscosité cinématique	Non determine
Caractéristiques des particules	Non applicable aux liquides

Nanoform in mixture

noir de carbone 1333-86-4 215-609-9	Solubility:	Insoluble
	NoctanoWater:	Non determine
	Partichle Characteristics:	See sec. 3.2

iron hydroxide oxide yellow 51274-00-1 257-098-5	<table> <tr> <td>Solubility:</td><td>Insoluble</td></tr> <tr> <td>NoctanoWater:</td><td>Non determine</td></tr> <tr> <td>Partichle Characteristics:</td><td>See sec. 3.2</td></tr> </table>	Solubility:	Insoluble	NoctanoWater:	Non determine	Partichle Characteristics:	See sec. 3.2
Solubility:	Insoluble						
NoctanoWater:	Non determine						
Partichle Characteristics:	See sec. 3.2						

9.2 Autres informationsFR

Densité (g/cm3) 1.25

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage. Risque d'ignition.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information.

10.4 Conditions à éviter

Sources directes de chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), fumée dense et noire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

LD50 oral:	Aucune information disponible.
Inhalation LC50:	Aucune information disponible.
Derme LD50:	Aucune information.

Irritation: Irritant de la peau et des yeux

Corrosivité: Aucune information disponible.

Sensibilisation: Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

STOT-exposition unique: La brume vapeur / pulvérisation peut irriter le système respiratoire et les poumons.

STOT-exposition répétée: Aucune information disponible.

Danger d'aspiration: Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés.
Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>LD50 oral</u>	<u>Derme LD50</u>	<u>Vapor LC50</u>	<u>Gaz CL50</u>	<u>Dust / Mist LC50</u>
25036-25-3	poly(bisphenol a-co-epichlorohydrin), glycidyl end-capped	>2000 mg/kg (oral-rat)	>2000 mg/kg (dermal-rat)	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	4016 mg/kg (oral-rat)	>2000 mg/kg (dermal-rat)	21 mg/l	> 20000 ppm	Aucune information.
123-86-4	acétate de n-butyle	10760 mg/kg (rat-oral)	14112 mg/Kg (rabbit-dermal)	23 mg/l/4/h (rat)	> 20000 ppm	Aucune information.
1675-54-3	bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane	5000 mg/kg (oral-rat)	>2000 mg/kg (dermal, rat M-F)	>20	Aucune information.	Aucune information.
13463-67-7	dioxyde de titane	>5000 mg/kg (oral-rat)	10000 mg/kg	Aucune information.	Aucune information.	>6.82 mg/L (inh-rat-4h)
1333-86-4	noir de carbone	>15400 mg/kg oral, rat	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.	Aucune information.

Informations Complémentaires:

Aucune information.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Nom selon EEC

No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48HR (Daphnia): Aucune information.

IC50 72HR (algues): Aucune information.

LC50 96HR (poisson): Aucune information.

12.2 Persistance et dégradabilité: Aucune information.

12.3 Potentiel de bioaccumulation: Aucune information.

12.4 Mobilité dans le sol: Aucune information.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB: Le produit ne répond pas aux critères de PBT/VPvB conformément à l'annexe XIII.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Nom selon EEC

No.-CAS

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information.

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
107-98-2	1-méthoxy-2-propanol	>21000 mg/L (Daphnia)	Aucune information.	6812 mg/L (Leuciscus idus)
123-86-4	acétate de n-butyle	44 mg/L (Daphnia)	648 mg/L (Desmodesmus subspicatus)	18 mg/L (Pimephales promelas)
1675-54-3	bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane	1.8 mg/l (Daphnia magna, EC50, 48h,static)	11 mg/l (Scenedesmus capricornutum,EC50r, 72h)	1.5 mg/L (Rainbow trout), 3.6 mg/L (fish)
13463-67-7	dioxyde de titane	>1000 mg/L (LC50, statisk, Daphnia magna, OECD202)	>100 mg/L (EC50, statisk, Pseudokirchnerella subcapitata, OECD201)	>1000 mg/L (LC50, statisk, Pimephales promelas, EPA-540/9-85-006)
1333-86-4	noir de carbone	Aucune information.	10,000 mg/l	> 1,000 mg/l (Brachidanio rerio)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets: Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code européen des déchets: Aucune information.

Code des déchets d'emballage: Aucune information.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PAINT	PAINT	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	NO	NO	Marine Pollutant: NO	NO

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur non applicable

EMS-NO.: F-E, S-E

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**15.1** Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:

Règlements nationaux:

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark: Non disponible

Code de Mal danois: Non disponible

Code de mal danois - mélange: Non disponible

Numéro d'enregistrement des produits suédois: Non disponible

Numéro d'enregistrement des produits de la Norvège: Non disponible

Germany WGK Class: Non disponible

Directive 2004/42/CE: VOC ready to use 489 g/l with 5% of thinner(subcat j:500 g/l)

Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III):

P5c

Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:

Entrée 3, 40

Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:

Concerné. Application de peintures et vernis par pulvérisation.

Tableaux des maladies professionnelles concernés:

N°51 : Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants.

N°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Annex XIV, Regulation (CE) 1907/2006 - Authorisation List:No.-CASNom selon EEC

non applicable

SVHC - Substances de très haute préoccupation (Liste des candidats - Art. 59 Reach):No.-CASNom selon EEC

non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte pour les déclarations de danger CLP indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:**

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Raisons de révision

Revision Description Changed

Composition Information Changed

Propriétés de substance et / ou de produit modifiées en section (s):

- 01 - Identification
- 08 - Contrôles d'exposition / protection personnelle
- 09 - Propriétés physiques et chimiques
- 11 - Informations toxicologiques
- 14 - Informations sur le transport
- 15 - Informations réglementaires

Énoncé (s) de révision a changé

Aucune information.

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La base de données réglementaire Ariel fournie par la 3E Corporation à Copenhague, Danemark.
- Centre commun de recherche à Ispra, Italie.
- Règlement (CE) 1272/2008 et ses modifications ultérieures.
- Règlement (CE) 1272/2006 et ses modifications ultérieures.
- Règlement de la Commission (UE) 2020/878
- Décision 2000/532/CE du Conseil de l'UE et son annexe intitulée "Liste des déchets".
- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières
- La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul énoncées dans l'annexe I et l'annexe II du règlement CLP 1272/2008 sur la composition exacte de la formule

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	Milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
TBP	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires,

1973 complétée par le protocole de 1978.

IBC Grand Reservoir Vrac

RTI Irritation des voies respiratoires

NE Effets narcotiques

STOT Toxicité spécifique pour certains organes cibles

OMI Organisation maritime internationale

Note P: La classification comme cancérigène ou mutagène ne doit pas s'appliquer ; la substance contient moins de 0,1 % p/p de benzène.

Note 10: La classification comme cancérigène par inhalation s'applique seulement aux mélanges sous poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de ou incorporé dans des particules de diamètre aérodynamique $\leq 10 \mu\text{m}$.

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.

